



REGLEMENT de location du matériel

L'objet du présent règlement est de définir les conditions et modalités des locations de matériel du foyer rural de Dampierre.

Article 1 - Réservation

Le matériel peut être loué ou prêté à des associations, collectivités, sociétés et particuliers de la commune de DAMPIERRE ou de la communauté de commune Jura Nord.

Les demandes de réservation devront être faites **par téléphone ou courrier électronique** (formulaire téléchargeable sur le site internet **ou directement depuis le site**).

Le foyer rural est prioritaire sur les associations, collectivités, sociétés et particuliers.

Le responsable de la location confirmera la disponibilité du matériel.

Article 2 - Responsabilité

Chaque preneur devra nommément désigner un responsable du matériel mis à disposition.

Article 3 – Utilisation, respect du matériel

Les emprunteurs devront rendre le matériel dans un état de propreté indiscutable et sans dégradation.

Article 4 – Remise du matériel et restitution

La remise et la restitution du matériel seront effectuées au local du foyer rural. Un rendez-vous sera pris pour déterminer l'heure où un inventaire du matériel sera réalisé.

Article 5 – Location

- **à titre gratuit**
 - municipalité de Dampierre,
 - associations de Dampierre,
 - école de Dampierre.
- **à titre payant**
 - associations de la CCJN (communauté de communes de Jura Nord),
 - communes de la CCJN,
 - habitants de la CCJN,
 - sociétés établies sur la CCJN.

La location sera concrétisée après accord du responsable du foyer rural.

Les tarifs de location sont ceux en vigueur sur le site internet du Foyer Rural de Dampierre

→ **Une caution de 300€** sous forme de chèque au nom du FRD39 sera versée au moment de la remise du matériel. Elle sera rendue totalement ou partiellement après vérification de l'état du matériel retourné.

Article 6 – Modification

Les modifications au présent règlement sont décidées et votées par le conseil d'administration du foyer rural de Dampierre.

Le présent règlement est applicable au 1^{er} septembre 2018.

Ce règlement intérieur de location du matériel du Foyer Rural de Dampierre a pour but de préserver le matériel et de vous permettre de continuer à réaliser d'agréables manifestations.

A Dampierre, le

**Lu pour accord
Le locataire (ou son représentant) :**

**Fait à Dampierre, le
Le président (ou son représentant) :**

Etat du matériel lors de la remise et lors de la restitution

Désignation	Etat départ	Etat retour	Reprise sur caution
	Date : Par :	Date : Par :	

Tout problème devra être signalé au plus vite par mèl à reservation@frd39.org

Prise en charge, nom et signature pour accord du locataire (ou son représentant) :

Retour, nom et signature pour accord du locataire (ou son représentant)